sion aura été fertile en enseignements et en travaux utiles. Mais dès à présent je croirais manquer à tous mes devoirs si je ne vous signalais pas à nouveau qu'à chacune des étapes de notre voyage les diverses personnalités et les membres du corps diplomatique et consulaire français avec lesquels nous avons été en rapports semblaient rivaliser d'affabilité et d'empressement en se mettant avec la plus grande bienveillance, et dans la plus large mesure, à l'entière disposition de notre commission.

Je vous prie donc, monsieur le ministre, au nom de mes collègues et au mien, de bien vouloir faire parvenir à chacun de nos agents l'expression de nos sentiments reconnaissants en les priant de bien vouloir remercier à nouveau les diverses autorités et personnalités qu'ils ont mises en mouvement pour nous aider dans l'accomplissement de notre mission.

Les directeurs des contributions indirectes des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault, consultés par un syndicat du Midi, sur la question de savoir si les viticulteurs syndiqués peuvent bénéficier de l'exemption de licence accordée au propriétaire vendant ses produits, viennent de faire connaître leur réponse.

Le premier est d'avis que la demande est susceptible d'être accueillie favorablement mais qu'il convient de demander son avis à l'administration, avant d'adopter des mesures de contrôle uniformes ; le second, que l'immunité de la licence doit être acquise aux syndiqués, à condition que les vins vendus par ceux-ci proviennent exclusivement de leurs récoltes ; que l'association ne reçoive aucun vin d'achat et qu'enfin la vente s'effectue pour son compte direct.

Il reste bien entendu, ajoute ce fonctionnaire, que, si les vins, après mélange et traitement en commun, étaient réintégrés dans les caves des propriétaires, la boisson ramenée chez chacun des associés ne serait plus celle provenant entièrement de sa récolte et devrait, par suite, acquitter le droit de circulation.

D'autre part, MM. Déandréis, sénateur de l'Hérault, et Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône, ont consulté le ministre des finances à ce sujet.

Par une lettre adressée à M. Déandréis, le ministre des finances, se basant sur ce que le syndicat se livre à des manipulations qu'un récoltant isolé ne serait pas autorisé à effectuer, et considérant que les viticulteurs syndiqués font acte de commerce, déclare que les syndicats n'étaient pas fondés à revendiquer les immunités que la loi accorde à un récoltant.

M. Vigné d'Octon, député de l'Hérault, vient d'adresser au ministre des finances la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, dès la rentrée des Chambres, je vous interpellerai sur les vexations de toutes sortes et les abus de pouvoir dont la régie se rend coupable à l'égard des viticulteurs obligés, par la mévente, de distiller ou d'expédier eux-mêmes leur vin aux consommateurs.

Le conseil d'arrondissement de Dijon, réuni pour la première partie de la session, après avoir adopté une adresse au président de la République et au président du conseil, a en outre émis le vœu de la suppression des conseils d'arrondissement et leur remplacement par des conseils cantonaux.

AU JOUR LE JOUR

La loi sur les associations

Les deux règlements d'administration publique que vient d'élaborer le Conseil d'Etat, pour assurer l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association ont été envoyés au président du conseil, qui les a définitivement approuvés.

Ces règlements doivent être soumis aujourd'hui même au président de la République pour être revêtus de la signature du chef de l'Etat, afin d'être inséré au *Journal officiel*. M. Waldeck-Rousseau les a fait précéder d'un rapport au président de la République qui dégage les points principaux de la loi.

Le président de la République aura à signer deux décrets, le premier concernant la loi tout entière, le second ayant trait à l'article qui vise les biens des congrégations.

Le rapport de M. Waldeck-Rousseau, le texte du règlement préparé par le Conseil d'Etat et les deux décrets tiendront, paraît-il, trois pages du *Journal officiel*.

On donne sur ce règlement, qui n'a pas encore été communiqué, des renseignements dont la précision permet de penser qu'ils sont authentiques. Le règlement insiste sur les associations religieuses qui voudraient se former dans l'avenir et demanderont l'autorisation nécessaire. Les formalités, en pareil cas, sont compliquées et nombreuses. La demande d'autorisation sera présentée par l'évêque qui acceptera la juridiction sur la congrégation qui voudra se fonder et qui, partant, assurera la responsabilité que cette juridiction entraîne. On exigera, en outre, l'avis favorable du ministre des cultes, des préfets, des maires, des conseils municipaux intéressés.

A cette demande d'autorisation s'ajoutera la liste des membres de la future congrégation et, s'il s'en trouve dans le nombre qui aient appartenu à une autre congrégation, il faudra le spécifier.

Le second règlement d'administration s'occupe des biens. Les frais de la liquidation de ces biens seront avancés par le Trésor public. Les religieux dépossédés que l'application de la loi laisserait sans ressources recevront une pension, sur la demande qu'ils en feront, avec l'énumération de leurs titres. On tiendra compte pour la quotité de la pension de l'âge, des titres, de l'état de santé du demandeur.

Mais en aucun cas ladite pension ne pourra excéder 1,200 francs.

Les conséquences de la nouvelle loi se font sentir avant même sa promulgation. Ainsi une école congréganiste de Limoges se transforme en une école tenue par des prêtres séculiers.

Le chanoine Dublanchy, directeur de l'école libre de Saint-Martial et supérieur des religieux maristes de Limoges, a fait officiellement constater qu'il devenait un simple prêtre du diocèse.

A l'appui de sa déclaration, il a remis un bref du pape Léon XIII le relevant de tous ses vœux religieux et un « celebret » de l'évêque de Limoges, accréditant auprès de qui de droit le chanoine Dublanchy.

Il est probable que tous les maristes vont suivre l'exemple de leur supérieur.

L'Etoile belge de ce matin publie une liste des congrégations religieuses françaises qui auraient acheté des immeubles en Belgique, afin de venir s'y installer. Nous publions ces renseignements sous toute réserve. Chez les dominicains, en effet — les seuls religieux cités que nous ayons pu rencontrer ce matin — on déclare inexact que la congrégation fasse bâtir un couvent en Belgique.

Les pères rédemptionnistes ont fait l'acquisition de l'hôtel de la Cascade, situé à la Petite-Suisse (Belgique).

Les pères de la Miséricorde se sont rendus acquéreurs, au prix de 50,000 francs, du château de Ciphy, près de Mons.

Les pères eudistes, du diocèse de Paris, arrondissement de Saint-Denis, ont acheté, mais à condition, l'ancien institut des jeunes congolais de Gyseyhein.

Le contrat passé entre le propriétaire de cet établissement et le supérieur des pères eudistes stipule que le marché conclu devient nul si les Chambres françaises accordent à la congrégation des pères eudistes l'autorisation demandée.

Le château de Mme van den Hecke, situé à Vinderhavte, près de Gand, a été donné par son propriétaire actuel à des pères dominicains de Paris.

Il y a quelques mois, un entrepreneur de Tourcoing fut chargé par les rédemptoristes d'acheter, à Mouscron, la propriété de M. Jules de Demyttenaere, située près de Menin. A cette construction, on ajoutait une petite chapelle privée.

On ne sait pas, à Mouscron, d'où viendront les religieux qui habiteront cette propriété.

La Société du collège Saint-Joseph, de Lille, en vue des éventualités qui pourraient se produire, a loué le château des princes de Ligne, à Antoing.

Les Dames d'Angers ont acquis à Bruxelles, rue Charles-Quint, 112, un immeuble à destination d'école, d'une contenance de 9 ares 30 centiares. Elles ont acheté en même temps un terrain de 56 ares 2 centiares, rue des Confédérés, 6, où elles ont l'intention de faire construire des couvents et pensionnats.

Les pères dominicains font bâtir un couvent sur le terrain de 38 ares 58 centiares, qu'ils ont acquis avenue de la Renaissance et rue de Leys.

Les sœurs franciscaines ont fait acquisition de 17 ares 72 centiares de terre au boulevard Clovis, où s'élèvera sous peu un couvent.

Les pères jésuites français se sont rendus acquéreurs d'un château que possédait, à Alost, M. Leenard, ancien sénateur.

Le château de S'Heeren-Helderen, près de Tongres, a été acquis par une communauté de religieuses françaises.

Le domaine du Val-Notre-Dame, à Autheil-lez-Huy (Liège), a été acheté, au prix de 180,000 francs, par les religieuses assomptionnistes de France.

La congrégation des sœurs de Nazareth va également s'établir en Belgique.

La ferme de Trieu, à Jambes-Velaine, près de Namur, a été vendue à une congrégation religieuse française de Paris.

Des pourparlers sont également engagés entre le propriétaire du vaste immeuble du boulevard Gendebien, à Mons, et des congrégations françaises qui doivent quitter la France.

A propos du monument de Moulineaux

Une erreur de nom a été commise dans les journaux parisiens, à l'occasion du monument qui vient d'être élevé, aux environs de Rouen, aux mobiles tués là en 1870-71 dans un combat contre les Allemands. C'est à Moulineaux que ce monument a été élevé, non *aux* Moulineaux, comme disent les journaux. Moulineaux est normand et même rouennais ; les Moulineaux c'est parisien, d'où l'erreur. Les combats où nous avons obtenu l'avantage dans la guerre allemande sont assez peu nombreux pour que nous tenions à garder sans l'écorcher le souvenir d'un fait d'armes glorieux pour les jeunes troupes venues des quatre coins de la France, les Landes, l'Ardèche, l'Eure qui ont battu les Prussiens dans des conditions remarquables. Les Allemands étaient établis non dans une vieille tour du château de Robert le Diable qui domine le cours de la Seine, adossé à la forêt de la Londe. De tour datant de Robert le Diable, il y avait beau temps qu'il n'en restait plus en 1870, mais il y avait des ruines du vieux château, composées de murailles éboulées, d'amas de décombres, des fossés pleins de ronces et d'épines, et c'était au milieu de ces ruines que les Prussiens étaient retranchés, dans une position autrement forte que ne l'eût été celle qu'il eussent trouvée dans une tour, pour se défendre contre une troupe qui, sans canon, les attaquait à la baïonnette sur les pentes d'une colline escarpée et boisée.

Sans doute le monument qu'on vient d'élever aux vainqueurs représente une tour ruinée, mais c'est là une mise en scène théâtrale qui a l'avantage de rappeler le lieu romantique où le combat fut livré et qui d'ailleurs vaut bien le socle grec ou renaissance qui, sans elle, eût porté le monument.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Mardi 13 août. — Le baromètre reste bas dans le sud-est du continent et sur les Iles-Britanniques ; une dépression se trouve ce matin à l'ouest de l'Irlande (Valentia, 755 mm). Une aire de forte pression s'étend du sud-ouest au nord-est du continent (Haparanda, 772 mm.).

Le vent est faible d'entre sud et ouest sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne ; il est modéré du nord-ouest en Provence.

Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques ; en France on a recueilli 7 mm. d'eau à Belfort, 1 à Lorient.

On signale un orage au mont Mounier.

La température a baissé sur nos régions ; elle était ce matin de 11° à Limoges, 15° à Paris, 22° à Stockholm, 24° à Alger.

On notait : 8° au mont Ventoux, 5° au mont Aigoual, 3° au pic du Midi.

En France, un temps nuageux et moyennement chaud est probable.

A Paris, hier, beau.

La température moyenne (17°6) a été inférieure de 0°9 à la normale (18°5).

Depuis hier midi, température maxima : 21°8 ; minima : 12°1.

A la tour Eiffel, maximum : 19°4 ; minimum 13°4.

Baromètre à sept heures du matin : 765 mm. 7, stationnaire à midi.

Parc Saint-Maur. — *Température du 12 août 1901*

1 heure matin	13°9	1 heure soir	21°4
4 —	14°1	4 —	22°1
7 —	15°9	7 —	19°1
10 —	21°4	10 —	14°1

Situation particulière aux ports

La mer est houleuse au cap Sicié et en Corse ; agitée sur la Manche et l'Océan.

L'URBAINE ET LE SYNDICAT DES COCHERS. — Au mois de février dernier, l'Urbaine proposa au syndicat des cochers de fiacre de se constituer en société coopérative et de lui acheter son matériel.

Le syndicat accepta la proposition en principe, et une commission de six membres fut nommée pour faire les études préalables, commission à laquelle la compagnie alloua une indemnité de 1,200 francs par mois.

L'Urbaine estimait son matériel, sans compter les immeubles, à 10 millions, savoir : 7,000 chevaux à 600 francs, 4,076 voitures à 1,250 francs et en outre des harnachements à 100 francs pièce.

Le syndicat proposait, pour les chevaux, la réforme et le remplacement de 2,900 d'entre eux, puis l'achat de la cavalerie ainsi améliorée à raison de 500 francs par cheval. De plus, il n'offrait que 600 francs par voiture et 60 francs par harnachement. En un mot, sur les 10 millions demandés par la compagnie il faisait un rabais de 3,461,650 francs.

De nombreuses entrevues eurent lieu entre les représentants de l'Urbaine et les membres de la commission ouvrière et une entente semblait près de se conclure quand la compagnie voulut exiger des garanties. Il lui semblait indispensable que la future société coopérative comprît au moins 2,200 sociétaires avec un versement minimum de 300 fr. chacun et une « sortie » moyenne de 1,500 voitures par jour.

Le syndicat refusa de souscrire à ces conditions et les pourparlers furent rompus.

Tel est le récit fait hier à la Bourse du travail par M. Roulet, président de la commission syndicale nommée pour rechercher les moyens de transformer l'Urbaine en société coopérative. Environ 500 cochers assistaient à cette réunion. Ils ont approuvé la conduite de la commission, dont la dissolution a été prononcée « en attendant de nouvelles propositions de la compagnie. »

LE HOLLANDAIS DU TRANSVAAL ET LE HOLLANDAIS DE MARSEILLE. — L'histoire de Léonard Joannès van Tiffelen, d'origine hollandaise, rédacteur correspondant au Transvaal du journal *Handelsblad*, pourrait être intitulée « de l'influence des manières aristocratiques dans une société égalitaire ».

Un jour, un Hollandais, habitant à Marseille une jolie villa sur le Prado, reçut la visite d'un homme qui, par son élégance extrême, fit tout de suite une forte impression sur lui, homme d'allure simple et d'esprit aussi. C'était M. van Tiffelen, qui lui tint le discours suivant :

« J'arrive du Transvaal et je viens en Europe pour soulever les gouvernements, et au besoin les peuples, contre l'Angleterre. On m'a parlé de vous comme d'un homme fort attaché à la cause des Boers et dont l'influence est fort grande parmi vos compatriotes. Je viens faire appel à votre concours ; soutenez-moi dans mon œuvre patriotique. Si un homme de votre importance me seconde, je suis sûr du succès. »

Lafontaine a mis en vers, dans le « Renard et le Corbeau », la scène qui se passa entre le Hollandais et le rédacteur du *Handelsblad*. Le Hollandais de Marseille, qui représentait le corbeau, ne se tint plus de joie aux paroles flatteuses de son visiteur. Ce préambule l'avait séduit. D'ailleurs, comment ne pas être conquis par l'élégance de l'interlocuteur qui se présentait chez lui avec l'aisance d'un parfait homme du monde ? Van Tiffelen fut très bien accueilli ; et le Hollandais du Prado s'empressa de le présenter à sa femme. Cette entrevue eut pour Tiffelen les meilleurs résultats : la femme du Hollandais lui jeta ce coup d'œil investigateur de la femme qui voit tout en une seconde, et, ayant prononcé que l'étranger était « très bien », celui-ci devint à partir de ce jour le commensal de la maison.

Après avoir causé sentiment avec son hôte pendant quelques jours, van Tiffelen parla affaires. « Mon cher, dit-il à son nouvel ami (car ils étaient déjà au mieux), nous avons, vous et moi, une bonne occasion de gagner de fortes sommes. A ma mission diplomatique je puis joindre une mission d'affaires. En effet, M. Leyds m'a chargé d'acheter des armes et des munitions pour les Boers. Si vous voulez vous allier à moi, nous allons tripler votre fortune. »

L'autre ne demandait pas mieux. A quel chiffre fixez-vous ma part d'associé ? demanda-t-il. — A trente mille francs, répondit l'homme du Transvaal. — Les voilà, répliqua l'homme du Prado.

Quelques jours se passèrent. Un soir, après dîner, van Tiffelen déclara à son hôte, à mots couverts, avec l'hésitation qui convient en pareil cas, qu'il était épris de sa fille. Le Hollandais de Marseille reçut fort bien la confidence. Madame, mise aussitôt au fait des intentions du visiteur, approuva, et mademoiselle, informée à son tour, manifesta un léger trouble, selon l'usage, baissa les yeux, puis sourit en signe d'acquiescement.

Tout allait donc pour le mieux. Commencée sur le terrain patriotique, la connaissance avait continué sur le terrain des affaires et allait se parachever sur le terrain de l'amour. Mais de ces trois étapes le rédacteur du *Handelsblad* ne tenait à en faire que deux. Aussi prit-il la précaution, avant de pousser les choses plus loin, de demander à son futur beau-père une nouvelle somme de 50,000 fr. L'homme du Prado n'avait pas refusé une première fois à l'homme du monde. Allait-il refuser maintenant à l'homme du monde doublé du gendre ? Il n'y avait pas songé ; aussi ouvrit-il son secrétaire, et compta-t-il la somme demandée.

A partir de cet instant, le Hollandais du Transvaal n'avait plus rien à faire chez le Hollandais de Marseille. Aussi disparut-il promptement, laissant à la fois un vide dans le cœur de la jeune fille et dans la caisse du père. Revenu de sa stupeur, celui-ci, enfin désabusé, porta plainte contre l'escroc. Mais qu'était-il devenu ? On l'ignorait alors. On l'a su depuis.

Parti pour l'Angleterre, van Tiffelen arrivait à Londres et escroquait aussitôt 25,000 francs à un Hollandais de la Tamise, M. van Dieren. Nul doute que si celui-ci avait eu une fille, en vue d'arracher de nouveaux fonds, il ne la lui eût demandée en mariage, comme il avait fait à Marseille ; mais il n'eut pas le temps de s'informer de l'existence de la jeune personne. Signalé à la police de Londres, il allait être pincé, il partit et débarqua à Paris, où se trouvent aussi, comme chacun sait, un grand nombre de gens à duper.

Nul doute que cet homme, élégant et titré, n'eût réussi ici comme à Marseille et à Londres, et peut-être mieux ; mais la police, prévenue de son arrivée, ne lui en a pas laissé le loisir : en l'arrêtant hier matin à la gare du Nord, elle a mis un terme à sa mission diplomatique et d'affaires et préservé de sa visite les Hollandais qui sont [illegible]

ASPHYXIE. — Ce matin, on a trouvé sans connaissance les époux Paudled, concierges, avenue Gambetta, 85. Ils avaient subi un commencement d'asphyxie causé par le gaz. Ils ont été transportés à l'hôpital Tenon. Leur état est grave.

SUSPICION D'ESPIONNAGE. — On lit dans l'*Etoile de l'Est* :

La police spéciale de Frouard vient de faire conduire au parquet de Nancy un individu qui avait été surpris samedi se promenant dans la zone interdite au public, aux environs du fort de Frouard, et cherchant à se rendre compte de l'emplacement occupé par les abris d'infanterie que l'on vient de construire tout récemment.

La sentinelle, qui l'avait aperçu, l'avait immédiatement signalé au commandant du fort, qui l'interrogea sur sa présence dans ces parages. Cet individu, qui feignait de ne pas connaître le français, déclara qu'il n'avait pas pu lire sur les poteaux indicateurs la prescription qui interdit au public l'entrée dans la zone où il avait été trouvé. Il déclara, en outre, qu'il était pour le moment sans travail et qu'il employait ses loisirs à se promener, en attendant qu'il entrât lundi au service de M. Mauss, fabricant de limonade à Frouard, en qualité d'employé à la fabrication.

L'individu ayant été immédiatement conduit à Frouard, on reconnut que sa déclaration concernant son emploi était exacte : il devait entrer en service, à l'essai, gratuitement, pendant huit jours, chez M. Mauss. Il fit connaître, en outre, qu'il était de nationalité anglaise et s'appelait Charles William Weshington, né en 1875 à Liverpool. On saisit sur lui des papiers qui justifiaient cette identité, mais on a tout lieu de croire ces papiers faux, car l'écriture en est la même que la sienne. De plus, il avait déclaré ne pas savoir le français ; or il le parle couramment, de même que l'anglais et surtout l'allemand.

Sa valise, qu'il avait laissée à l'hôtel, a été visitée ; mais on n'y a guère trouvé que des effets et aucun papier compromettant. Cet individu avait été vu, le lendemain de son arrivée à Frouard, se dirigeant vers le plateau de Bouxières-aux-Dames, d'où l'on peut, depuis l'extrême pointe, se rendre compte, à l'aide d'une longue-vue, de la situation de certains travaux avancés du fort. Il n'avait sans doute pas réussi à découvrir ces abris qu'il cherchait ; c'est pourquoi il était venu rôder autour du fort et s'était aventuré dans la zone où il a été surpris.

Le soi-disant Weshington est un garçon de physionomie très intelligente ; ses allures et ses mains soignées cadrent mal avec l'emploi de boucheur de bouteilles qu'il postulait, emploi dont il avait trouvé l'annonce dans un journal de Nancy. Cette dernière déclaration a été reconnue exacte.

On croit se trouver en présence d'un de ces nombreux indicateurs qui avaient été envoyés sur place pour renseigner leur pays d'origine sur les travaux complémentaires récemment terminés autour du fort de Frouard. Bien que l'on n'ait trouvé sur lui aucun papier compromettant, il a été néanmoins maintenu en état d'arrestation jusqu'à ce que l'on ait réussi à trouver sa véritable identité... si l'on y parvient.

ATTENTAT ANARCHISTE DANS UNE ÉGLISE. — Une charge accablante a été relevée contre Franquet, tel est le nom présumé authentique de l'Espagnol arrêté à la suite de l'explosion de l'église Saint-Nizier, à Troyes. La police a perquisitionné au domicile de l'inculpé et a saisi une quantité de numéros du *Libertaire*, du picrate de potasse et des bandes de toile de quatre à cinq centimètres de largeur. On a découvert dans l'église, mais déchiquetées par la violence de l'explosion, des bandes semblables. On croit que ces bandes sont entrées dans la composition de l'engin, ainsi que des morceaux de ferraille et des débris de coton hydrophile portant des traces jaunâtres, trouvés sur le lieu de l'explosion.

L'explosif était probablement renfermé dans une boîte en bois ; il devait être à renversement.

Comme on l'a déjà dit, Franquet est né à Barcelone. Il a vingt ans. Il est venu à Troyes, il y a quatre mois, sur les instances d'un anarchiste de son âge. Il partageait d'ailleurs la chambre et le lit de ce dernier.

Franquet est bonnetier. Il a travaillé dans deux maisons à Troyes. Son arrestation est maintenue.

Par suite de l'ébranlement des murs, produit par l'explosion, une pierre s'est détachée de la partie supérieure d'une fenêtre de l'église. Cette pierre, de 60 centimètres de longueur, est tombée sur un saint, dont elle a brisé les bras ; elle a entraîné dans sa chute une partie d'un vitrail.

L'INCENDIE DE L'USINE PERNOD. — Nous avons annoncé hier que la foudre avait provoqué l'incendie de l'usine Pernod fils, à Pontarlier.

C'est dimanche à midi trente que la foudre est tombée sur l'usine. Le feu a été conduit, croit-on, par un paratonnerre dans les caves, où il a enflammé l'alcool d'absinthe dans des bacs. La communication du feu aux toitures et aux bâtiments a été rapide. L'incendie gagna les remises où étaient les caisses de bouteilles.

Peu de choses ont été sauvées.

Les petits magasins dépendants ont été garantis provisoirement.

Les pertes, évaluées à deux millions, sont couvertes par six assurances ; il n'y a pas eu d'accidents de personne.

Ce matin, tout danger est conjuré. Quelques flammes seulement sortent des caves.

Du bâtiment principal il ne reste plus que les murs. Les abris adjacents, ayant leur façade sur la route, ont leurs toitures défoncées. On craint la chute des murs et des poutres.

Des factionnaires empêchent d'approcher des bâtiments incendiés. Le danger sera grand, surtout lorsque les murs des caves s'étant refroidis s'effriteront, car alors les voûtes pourront s'effondrer, entraînant avec elles les murailles et la cheminée.

ACCIDENTS D'AUTOMOBILES. — On signale deux graves accidents d'automobile dans la journée de dimanche.

De Lille, on nous apprend que deux personnes, M. et Mlle Mercier, se trouvaient dans une voiture automobile, qui marchait à toute vitesse, quand elle rencontra sur la route, près de Caudry, un troupeau de bœufs.

M. Mercier, pour éviter le troupeau, voulut virer, mais il le fit si malheureusement que la voiture alla se jeter contre une maison. Le choc fut très violent et l'avant de la voiture fut brisé. Les deux voyageurs avaient été projetés à terre assez loin. Ils furent relevés presque aussitôt par des habitants accourus.

Mlle Mercier était assez grièvement blessée, mais son état n'inspire pas de grandes inquiétudes.

Quant à l'état de M. Mercier, il est considéré comme désespéré.

L'autre accident est signalé aux environs de Troyes.

Le docteur Lasne traversait en automobile, avec sa famille, la forêt d'Othe, près de Maraye, dimanche soir. Le volant de direction de la voiture se brisa et l'automobile fut renversée.

Le docteur Lasne, Mme Royer, sa belle-mère, et deux enfants ont été culbutés dans le fossé de la route avec la voiture.

Le docteur a été blessé au visage et Mme Royer a eu une jambe cassée.

DRAME DE FAMILLE. — On nous télégraphie de Bayonne qu'un représentant de commerce, M. Sentuary, dont la femme plaide en divorce, est allé attendre cette dernière le long des fortifications, au moment où elle revenait du palais de justice en compagnie de son beau-père, M. Plagnard, négociant, et a fait feu par deux fois sur le groupe ; après quoi il s'est logé une balle dans la bouche.

M. Plagnard a reçu une balle dans le poumon, Mme Sentuary est blessée au foie et son état inspire de vives inquiétudes. Quant au meurtrier, il s'est fracturé la base du crâne et on le considère comme perdu.

Sentuary est un alcoolique dont les violences avaient rendu la vie conjugale impossible. Il reprochait à M. Plagnard d'avoir été le conseiller de sa femme dans son instance en divorce.

Les victimes sont dans un état inquiétant ; aucune balle n'a pu être extraite ; les médecins n'osent pas se prononcer. Sentuary n'a pas recouvré connaissance. Le revolver qui a servi au meurtre était à cinq coups et du calibre 9 millimètres ; deux balles non tirées restaient.

Il y a deux ans, Sentuary, voisin de Plagnard, tira sur ce dernier, qui ne fut pas atteint ; une enquête prouva que Sentuary avait tiré par inadvertance et une ordonnance de non-lieu fut rendue en sa faveur.

UN INCENDIE. — Un grand incendie a détruit, à Landévant, près de Lorient, onze maisons.

Un artilleur de la marine a été brûlé grièvement en opérant un sauvetage. On a dû le transporter à l'hôpital maritime.

ACCIDENT EN MONTAGNE. — On télégraphie de Lamalou-les-Bains qu'un jeune excursionniste, M. Azaïs d'Hérpian, a été surpris par la nuit dans les gorges d'Héric, qu'il explorait.

Il est tombé au fond d'un précipice, où il s'est tué.

TOMBÉ D'UN BALLON. — A l'occasion d'une fête locale, avait lieu, dimanche, à Bédarieux (Hérault), l'ascension d'un ballon.

L'aéronaute, le capitaine Villarégut, devait se livrer à une série d'expériences aérostatiques. Mais, à une hauteur de deux cents mètres, le ballon a fait explosion et la nacelle a été renversée.

Le malheureux aéronaute est tombé sur une maison et a été grièvement blessé.

LE NAUFRAGE DE SAINT-QUAY. — On nous écrit de Saint-Quay (Côtes-du-Nord) que le bateau *Deux-Frères*, appartenant à M. Bescot, de Kerégal-en-Plouha, parti du Palus (Plouha), pour aller aux régates de Binic, s'est perdu, hier, corps et biens, au large de Portrieux.

Huit personnes ont trouvé la mort dans ce sinistre, sur lequel on n'a encore que très peu de détails.

Le bateau était chargé à couler et, tout à coup, dans le chenal de Portrieux, il coula à pic ; il est probable que, couvert de trop de toiles, il chavira dans une rafale, au grain du sud-ouest.

Le sémaphore donna immédiatement l'alarme, et, dans les bourgs de Saint-Quay et du Portrieux, on sonna pour appeler les hommes du canot de sauvetage *Frédéric-Verlingue*, qui ne tarda pas à prendre le large.

Pendant ce temps, la vedette à vapeur du yacht *Tritonia*, la baleinière du vapeur de l'Etat *Titan* et le canot du surveillant des bains à la plage de Saint-Quay se rendaient également dans les parages du sinistre.

Leurs recherches demeurèrent vaines.

Il y avait à bord : le patron Bescot, âgé de cinquante ans, qui laisse une veuve ; Bescot fils, dix-huit ans, clerc de notaire ; Le Floc'h, ancien marin, cinquante-cinq ans, qui laisse une veuve et une fille ; Le Floc'h fils, onze ans ; Le Roy, ancien marin, quarante-six ans, qui laisse deux filles ; Hélary, marin, trente ans, célibataire ; Le Forestier, cultivateur, vingt-six ans, célibataire ; Macé, quinze ans.

Les six premiers sont originaires de Kerégal-en-Plouha. Le Forestier et Macé sont originaires de Tréveneuc.

Aucun cadavre n'a encore été retrouvé.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de l'amiral de Fauque de Jonquières, décédé à Mouanssartoux, près de Grasse, où il s'était retiré.

L'amiral de Jonquières était né à Carpentras, le 3 juillet 1820. Entré à quinze ans dans la marine, il devint aspirant en 1837, enseigne en 1841 et lieutenant de vaisseau en 1846. Deux ans plus tard, il entra dans le conseil d'amirauté.

Capitaine de vaisseau en 1865, il suivit, comme chef d'état-major, l'amiral La Grandière en Cochinchine. Un comité agricole ayant été formé à Saïgon, M. de Fauque de Jonquières en devint le premier président et organisa la première exposition cochinchinoise qui ait eu lieu. De retour en France, il fut nommé membre du conseil des travaux de la marine et fit partie, en 1867, de la commission impériale de l'Exposition universelle.

Pendant la guerre franco-allemande, il commanda la *Gauloise*, de la division cuirassée, et c'est avec ce bâtiment, réuni à l'escadre du vice-amiral Bouet-Willaumez, qu'il fit toute la campagne de 1870-1871, le long des côtes allemandes.

Membre du conseil des travaux et du comité de l'artillerie de marine, il eut la direction de l'Ecole de défense sous-marine de Boyardville. Promu contre-amiral le 17 décembre 1874 et vice-amiral le 1er octobre 1879, il fut nommé préfet maritime à Rochefort, puis appelé à la direction du matériel de la flotte au ministère de la marine. De là, il passa au dépôt des cartes et plans, qu'il ne quitta qu'en 1885, quand, atteint par la limite d'âge, il fut admis au cadre de réserve.

L'année suivante, il était, sur sa demande, mis à la retraite.

Le vice-amiral de Jonquières était un lettré et un savant. Il avait été nommé membre libre de l'Institut, section des sciences, en 1883, à la place de Bréguet. On lui doit des ouvrages scientifiques fort estimés, ainsi qu'une traduction en vers des *Epîtres d'Horace*. Il était grand-officier de la Légion d'honneur depuis le 29 décembre 1881.

On annonce de Carcassonne la mort du poète Achille Mir, né à Escales, dans l'Aude, en 1822.

C'était un des doyens du félibrige, dont il fut nommé majoral en 1876, lors de la constitution de l'association. Il laisse de nombreuses œuvres.

Conteur plein de verve, Mir avait adopté le genre populaire, ce qui fut une des causes de ses nombreux succès.

TRIBUNAUX

Une plainte de M. Henri Rochefort. — A l'occasion d'un procès en diffamation intenté par Me Paul Morel, avocat à la cour d'appel, au gérant et à un des rédacteurs de l'*Intransigeant*, M. Henri Rochefort, étranger à l'instance, avait été mis en cause dans un des attendus du jugement rendu par M. Puget, président de la 9e chambre.

Le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, après s'être élevé dans un article contre « ce procédé », adressa une plainte au procureur de la République. Ce magistrat vient de faire répondre par la lettre suivante :

PRÉFECTURE DE POLICE
DÉLÉGATIONS spéciales et judiciaires

CABINET de M. ROY, COMMISSAIRE DE POLICE, 36, quai des Orfèvres — Paris, 5 août 1901.

Monsieur,

En exécution d'instructions de M. le procureur de la République, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance :

« Que M. le procureur général, après avoir pris connaissance de la plainte que vous avez portée contre un magistrat, n'ayant relevé à l'encontre de celui-ci aucune infraction aux lois, vous laisse le soin de vous pourvoir comme vous le jugerez convenable. »

Veuillez agréer, je vous prie, monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le commissaire de police,
E. ROY.

Contre un député. — De notre correspondant de Quimper :

Peut-être se souvient-on qu'au mois de mars dernier la Chambre des députés fut saisie par le vicomte de Legge, ancien maire de Gouesnach, d'une demande de poursuites contre M. Hémon, député de Quimper.

Il s'agissait d'un « délit de chasse » imputé à M. Hémon.

La Chambre refusa de lever l'immunité parlementaire, laissant au vicomte la faculté de poursuivre après la clôture de la session.

M. de Legge a usé de cette faculté en poursuivant le député devant le tribunal correctionnel de Quimper.

Il est résulté des débats que le procès-verbal était l'œuvre de M. de Legge, qui l'a rédigé et écrit tout entier, la signature seule appartenant au garde du vicomte.

Le tribunal, dans son jugement, par des considérants peu agréables pour le vicomte de Legge, l'a débouté de sa plainte et l'a condamné aux dépens, allouant en outre à M. Hémon le franc de dommages-intérêts que celui-ci avait réclamé reconventionnellement pour abus de citation directe.

LIBRAIRIE

LA 40e ÉDITION DE BYZANCE

Byzance, l'admirable roman de Jean Lombard, avec ses luxueuses illustrations en couleurs de A. Leroux, atteint aujourd'hui, chez Ollendorff, sa 40e édition, et le mouvement de curiosité qu'excite ce chef-d'œuvre grandit tous les jours. Il y a quelque chose de consolant dans la réparation éclatante qui est faite ainsi au glorieux auteur trop tôt disparu.

A la veille de l'ouverture de la chasse, le livre à l'ordre du jour est la *Chasse moderne*, le remarquable ouvrage publié avec tant de succès par la librairie Larousse. (Voir aux annonces.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

LES VENDANGES FUTURES

On a beaucoup disserté ces temps derniers sur les vendanges futures ; le vin serait, paraît-il, si abondant qu'en Algérie certains propriétaires renonceraient à vendanger, préférant laisser pourrir la récolte sur place. Le vin naturel devrait donc se vendre couramment à très bas prix... « et malgré cela, nous disait un vieux Parisien, lorsque je veux être certain de boire un verre de bon vin, je demande un « Dubonnet ».

A la Belle Jardinière, vêtements, chaussures et accessoires de *chasse*. (Voir aux annonces.)

THÉATRES

A la Comédie-Française, aussitôt que M. Silvain sera rentré de son congé, on reprendra avec lui le *Louis XI* de Casimir Delavigne, dans lequel il s'est incarné d'une façon si remarquable.

C'est M. Coquelin cadet qui a joué, hier soir, le rôle de Tartuffe, dans la comédie de Molière, et y a obtenu beaucoup de succès par la façon très originale dont il compose le personnage du légendaire faux dévot.

Mme Louise Silvain lui donnait la réplique sous les traits de la coquette Elmire. Elle a partagé avec lui le succès de la représentation de ce chef-d'œuvre de la comédie classique.

M. Jacques Fenoux jouera, dimanche prochain, pour la première fois, dans l'*Andromaque* de Racine, le rôle de Pyrrhus.

— Depuis hier soir, dans la *Tour... messieurs*, la spirituelle revue de MM. P. Letorcy et G. Champavert, un nouveau personnage, *Santos*, interprété par le désopilant Sterny, redouble la gaieté de la Robinière de la tour Eiffel.

— Spectacle entièrement nouveau chaque semaine aux grands magasins Dufayel, où, tous les jours, de deux à six heures, et les dimanches et jours fériés, de dix heures à midi, le cinématographe le plus perfectionné qui existe obtient toujours le même succès après plus de 7,000 séances. Au programme, tous les sujets d'actualité : la revue du 14 juillet avec la compagnie cycliste, les manœuvres de l'escadre de la Méditerranée, l'arche de Noé, scènes comiques, transformations, etc., etc. Explications par un conférencier. Intermèdes par le graphophone « le Stentor ». Tous les jeudis dans les magasins, après-midi musical par le petit orchestre. Nombreuses attractions.

— Au théâtre Marigny, les Morton Elliot sont en effet des musiciens très originaux, et l'un d'eux fait des découpures en papier tout à fait curieuses ; le sextette monténégrin montre des danses et fait entendre des chants très caractéristiques ; le singe trapéziste de Leh est remarquablement adroit ; Mlle Larive est des plus comiques dans les imitations de chansons exotiques et Mlle Dury conduit très bien le somptueux défilé qu'est la journée d'une Parisienne.

SPECTACLES DU MARDI 13 AOUT

Opéra. Relâche. — Mercredi, 8 h., Faust.
Français. 8 h. »/». — Le Cid. — Les Précieuses ridicules.
Gaité. 8 h. 1/2. — L'Auberge du Tohu-Bohu.
Ambigu. 8 h. 1/2. — Roger la Honte.
Nouveautés. 8 1/2. — L'Honneur du capitaine. — La Petite Fonctionnaire.
Cluny. 8 h. 1/2. — Le Repos du dimanche. — Les Provinciales à Paris.
Marigny-Théâtre, 8 1/2. — La Journée d'une Parisienne.
Grands Magasins Dufayel. De 2 à 6 h. Attractions variées.
Cigale. 8 1/2. Tél. 407-60. — Les Marraines du siècle.
Jardin de Paris. 8 1/2. Spectacle varié. Concert promenade.
Mus. Grévin. La Mode du soir. Fête d'artistes. Journ. lum.
T. Eiffel. De 10 h. m. à 11 h. s. Rest. 1er ét. A 8 h. 1/2, théâtre.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.

SPECTACLES DU MERCREDI 14 AOUT

Opéra. 8 h. Faust. — Jeudi, relâche.
Français. 8 h. »/». — Othello.
Ambigu. » h. »/». — La Fille du garde-chasse.
(Les autres spectacles comme mardi)

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 10 août)

Compagnie française des câbles télégraphiques, av. de l'Opéra, 38.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES

(Jugements du 10 août)

Le Fèvre, commissionnaire en marchandises, 14, rue de la Grange-Batelière, act. sans dom. connu.
Janvier, épicier, rue de Panama, 2.

POUDRE OPHELIA Talisman de Beauté HOUBIGANT, 19, Faub. St-Honoré

DENTIFRICES ANTISEPTIQUES SUPÉRIEURS DE BOTOT Exiger la signat. BOTOT. 17, R. de la Paix, Paris.

ERNEST Imitation parfaite Prix bon Marché DIAMANT DU CAP 24, Boulevard des Italiens.

BYRRH Etendu d'eau fraîche ou d'eau de Seltz avec un peu de Sirop de citron, constitue un RAFRAICHISSEMENT HYGIÉNIQUE

FEUILLETON DU *Temps*
DU 14 AOUT 1901

LA MUSIQUE

La distribution des prix au Conservatoire. — La salle. — Le public. — Un discours de ministre. — Le dédain de la symphonie. — De quelques réformes modestes. — Le défilé des lauréats et le concert. — Trois semaines au Conservatoire.

J'ai assisté, il y a huit jours, à la distribution des prix du Conservatoire. Cette sorte de cérémonie m'était inconnue : il est bon de l'avoir contemplée une fois en sa vie. Le spectacle n'en est pas dépourvu de singularité ni d'agrément. Sur la scène, faisant face au public, des personnages considérables sont assis, ministres, membres de l'Institut, administrateurs et professeurs. Ils occupent exactement la place où l'on a coutume de voir les musiciens de l'orchestre ; si bien que l'on caresse un moment l'espérance d'entendre M. le ministre de l'instruction publique exécuter un solo de flûte, et M. le directeur des beaux-arts jouer la partie du basson dans on ne sait quelle symphonie officielle. Devant eux, sur des banquettes de velours, se pressent les élèves, rangés comme les choristes dans les concerts du dimanche ; cette ressemblance achève l'illusion. La salle est emplie d'une foule nombreuse et diverse. Ce sont d'abord les personnes qu'une raison plus ou moins impérieuse sollicite d'être là : parents d'élèves en redingotes solennelles et toilettes de fête, familles de maîtres de musique et de fonctionnaires ; ce sont d'autres personnes aussi, qui ne semblent amenées par aucun devoir, et dont on doit ainsi penser qu'elles fréquentent en ce lieu pour leur plaisir : gens de lettres, frères en critique, de qui la présence m'étonne à l'égal de la mienne ; gens du monde qui font métier d'aimer l'art ou les artistes, de découvrir les naissantes étoiles et de deviner les talents à venir ; enfin, lumière, joie et grâce de la journée, quelques femmes radieusement parées, selon la saison, de claires et délicates étoffes, qui viennent accomplir ici leur tâche sociale en mettant de jolies robes et en ornant le monde de leur beauté. Quand cet auditoire est assemblé, M. le ministre de l'instruction publique se lève : ce n'est point pour jouer de la flûte, c'est pour prononcer le discours d'usage. M. le ministre tient des propos faciles. Il célèbre la musique, « qui exerce une action sur les âmes » ; il célèbre aussi la tragédie, « l'une des formes les plus nobles de la pensée humaine », et la comédie, « qui apprend à connaître les mœurs et la vie ». Il loue le Conservatoire, son directeur, ses professeurs et son enseignement. Il loue la commission musicale de l'Exposition universelle, dont vous n'avez peut-être pas encore oublié la faiblesse et l'incohérence. Il passe la revue des œuvres exécutées au cours de l'année, vante *Astarté* et la *Fille de Tabarin*. Couplet sur l'art français, qui doit « rester lui-même et chercher la perfection », sur le rôle de la France, « pays de la mesure et de la clarté ». Couplet sur Verdi. Péroraison. Est-il donc nécessaire que les harangues de cette sorte soient à tel point insignifiantes, vagues et superflues ? Sans doute la banalité est le déguisement ordinaire de la pensée des ministres. Mais l'excès en tout est un défaut. Un jour que Philippe d'Orléans, régent de France, allait incognito par la ville de Paris, il voulut, pour mieux déguiser la hauteur de son rang, que l'abbé Dubois le traitât familièrement. Mais, comme l'abbé s'émancipait jusqu'à lui donner un coup de pied : « L'abbé, lui dit-il, tu me déguises trop bien. » Certains ministres souffrent que la banalité déguise trop bien la hauteur de leur pensée. Et l'on n'est pas toujours assez certain que ce soit un déguisement.

Le discours de M. le ministre n'a pas seulement péché par banalité : il a péché par omission ; son omission et son péché sont les signes d'une hérésie trop grave, trop tenace, trop caractéristique de l'esprit du Conservatoire et de l'esprit officiel lui-même pour qu'on ne s'y arrête pas un moment. Pourquoi M. le ministre des beaux-arts, lorsqu'il distribuait libéralement ses éloges aux nouveautés de la saison dernière, a-t-il parlé seulement de la musique dramatique et gardé sur la musique pure un silence absolu ? Pendant cette saison tout justement, diverses œuvres ont paru, qui ne sont pas négligeables ; qu'il me suffise de citer, sans plus, certaine *Sonate* pour piano dont l'ampleur et la beauté sont telles, que depuis plus d'un demi-siècle aucune musique n'a produit sa pareille, et qu'elle évoque le souvenir de Beethoven ; ou encore certains *Nocturnes* pour orchestre, dont la grâce, le raffinement, l'art subtil, le charme presque magique sont des choses uniques à l'heure présente. L'une et les autres ont non seulement une rare valeur, mais encore, pour des causes diverses, une importance à quoi ne sauraient prétendre nulle *Astarté* et nulle *Fille de Tabarin*. Et l'auteur des *Nocturnes*, M. Claude Debussy, et celui de la *Sonate*, M. Paul Dukas, furent l'un et l'autre élèves au Conservatoire, et le premier même y obtint le prix de Rome ; on avait toute raison de ne point les y oublier : ils font honneur à la maison. Quelle vaine ignorance et quel frivole dédain sacrifient donc ainsi la symphonie au théâtre ? Un détail rendait l'autre jour cette erreur plus frappante encore. A la distribution assistait M. Saint-Saëns, et M. Saint-Saëns fut couvert de fleurs par M. le ministre, ainsi que d'acclamations par le public. Pourtant M. Saint-Saëns est avant tout un symphoniste ; c'est la symphonie qui a formé son talent et sa gloire. Voici un quart de siècle environ qu'il écrivit la *Danse macabre*, par exemple, ou le *Rouet d'Omphale*, qui tiennent quelque place dans l'art français et son histoire. Les ministres qui présidaient alors aux cérémonies du Conservatoire ne songèrent certes pas à les nommer dans leurs harangues, tandis qu'ils énuméraient les opéras ou opéras comiques représentés dans l'année, œuvres éphémères dont nul n'a gardé mémoire : il semble bien qu'ils eurent tort. Leur successeur imite leur faute et néglige, à leur manière, les œuvres qui occupent aujourd'hui le rang du *Rouet d'Omphale* ou de la *Danse macabre*. La leçon que M. Saint-Saëns donnait par sa seule présence ne pouvait-elle être comprise ? Faut-il croire qu'on ne la comprendra jamais, et que, pendant les siècles des siècles, on persévérera dans la même erreur et dans le même oubli ?... Vous êtes sans doute d'avis que c'est là accorder une importance excessive à un discours de ministre, prononcé dans une distribution de prix. Mais, outre qu'il ne serait pourtant pas tout à fait indifférent qu'un ministre des beaux-arts montrât parfois quelque connaissance des beaux-arts dont il a le ministère, ce n'est point tant à ce discours que j'en ai, qu'à l'état d'esprit qu'il révèle ingénument ; état d'esprit qui fut et qui demeure malgré tout l'état d'esprit officiel de la France au sujet de l'art musical. Rappelez-vous la sentence méprisante d'Ambroise Thomas que je vous citais la semaine dernière, et ce spectacle à la fois comique et pitoyable : *Mignon* traitant de haut les neuf *Symphonies*. Il serait grand temps de changer tout cela, de rendre à la musique pure un peu de ce qui lui est dû. Et il n'en eût pas fallu davantage pour prêter à la harangue ministérielle une insolite originalité.

Cette originalité pouvait être atteinte par d'autres moyens encore. Imaginez, par exemple, que M. le ministre, faisant trêve un instant aux éloges officiels et aux considérations esthétiques, ait promis d'inaugurer l'an prochain, dans l'organisation des études, quelques-unes de ces réformes que réclament depuis des années nombre d'élèves et de professeurs : pensez-vous que professeurs et élèves n'eussent pas préféré le grain de mil d'une telle promesse à toutes les perles de l'éloquence ? Ces réformes-là n'ont d'ailleurs rien de vaste ni d'ambitieux ; les récits que je vous ai faits la semaine dernière montrent assez qu'on ne métamorphose pas le Conservatoire. Ce sont de modestes réformes de détail : toutes simples, toutes pratiques ; et si pratiques justement, et si simples, et si légitimes, que l'on ne conçoit pas comment il se fait qu'il soit si malaisé de les obtenir. Je ne puis les connaître toutes, n'ayant avec la maison de la rue Bergère que peu de familiarité ; un ministre est à meilleure place pour être instruit. Pourtant je vous en citerai quelques-unes. Ne serait-il pas possible, par exemple, que l'orgue du Conservatoire fût quelquefois à la disposition des élèves de la classe d'orgue ? Cet instrument est situé dans une salle où l'on se livre à toutes sortes d'exercices qui s'accompliraient aussi bien ailleurs. Et, comme on n'a point un orgue chez soi, ainsi qu'un violon, une clarinette ou un piano, les élèves sont la plupart du temps entièrement empêchés de travailler : étrange façon d'entendre leur éducation ! On conviendra qu'il n'y aurait rien de téméraire à vouloir leur faire un traitement plus raisonnable et que ce ne serait point là une de ces entreprises sacrilèges qui « entraînent la refonte totale du Conservatoire ». Ce progrès inoffensif devrait se faire de soi-même. Il ne se fait pas. Pareillement, faut-il renoncer à ce que la classe d'orchestre rende vraiment le service qu'elle doit rendre ? Elle n'a jusqu'ici d'autre utilité que de préparer les élèves à se faire entendre en public, une fois l'an, dans un petit concert discret et familial. C'est peu. Elle devrait servir, comme en tous les conservatoires de l'étranger, à former des chefs d'orchestre. Elle devrait, en outre, être unie aux classes de composition, en faire le complément, donner aux élèves la facilité d'y entendre leurs essais, à leurs maîtres celle de leur montrer leurs fautes et le moyen de les amender. Car l'instrumentation est une des parties de l'art du musicien qui s'apprennent par l'expérience et par la pratique. C'est en entendant de ses oreilles les faiblesses et les erreurs de son orchestre qu'un jeune compositeur apprendra son art, et non point en écoutant les préceptes de son professeur : toutes les théories du monde ne vaudront jamais ici la démonstration par le fait. Rien ne serait plus aisé, avec une dépense minime, et peut-être sans dépense du tout, que d'organiser la classe d'orchestre de façon qu'elle accomplit toute sa fonction. Le Conservatoire n'oppose à ce projet nul argument valable : il lui oppose seulement sa force d'inertie coutumière. Si M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts eût touché quelques mots d'une réforme si naturelle, croit-il que ses auditeurs n'eussent pas goûté dans son discours un attrait plus vif en même temps qu'une nourriture plus substantielle ? Mais M. le ministre n'a rien fait de tel.

Le discours fini, on commence à distribuer les récompenses. Les élèves ont quitté leurs banquettes, se sont répandus dans la salle et dans les couloirs, attendant le moment de répondre à l'appel de leur nom. Les uns après les autres, ils paraissent sur la scène, salués d'applaudissements plus ou moins bruyants, reçoivent de M. le ministre leur diplôme, un sourire et une poignée de main, serrent encore la main à M. le directeur du Conservatoire, ou bien à leur professeur, et puis s'en vont. C'est un interminable défilé, où l'on a pour unique récréation la diversité des attitudes et des ajustements. Il y a d'élégants ténors en correct habit noir et correcte cravate blanche ; il y a d'honnêtes clarinettistes en simple veston. Il y a de « petits prodiges » dont la culotte et le col marin, ou la jupe courte et les cheveux flottants nous attendriraient infailliblement, si les programmes des concours ne nous avaient révélé que ces prétendus enfants en bas âge touchent à leur seizième année. Il y a des jeunes filles en toilette de bal, et d'autres en robe de voyage : celles-là prennent sans doute le train aussitôt après la cérémonie et vont promener leur récente gloire parmi les plages et les villes d'eaux. Certains lauréats sont timides ; ils n'osent point jeter un regard autour d'eux ; ils traversent la scène en hâte, serrent les mains sans s'arrêter et s'enfuient avec leur parchemin. D'autres sont tranquilles et fiers ; ils entrent avec pompe et paraissent dire : « C'est moi. » Les tragédiens sont graves, ainsi qu'il sied. Un gros jouvenceau, premier prix de comédie, fait son entrée avec des airs de Scapin et trouve le moyen, dans le court espace qui sépare la table officielle de la porte de sortie, de prendre une mine si béate pour contempler son diplôme, qu'il met toute la salle en joie. L'aisance des comédiennes est exquise ; elles ont le sourire aux lèvres, la démarche assurée, le geste gracieux, et peu s'en faut qu'elles n'entrent en conversation familière avec M. le ministre. Les petites filles s'inclinent en de grandes révérences où leurs robes courtes « font fromage ». Les personnages officiels sourient, et les petites accourent dans la salle se jeter aux bras de leurs parents. Cette fête de famille est charmante.

C'est maintenant l'heure du concert et de la représentation. Des lauréats et des lauréates, choisis parmi les plus brillants élèves, vont exécuter de nouveau des morceaux et des scènes qui leur valurent leurs prix. Est-ce parce que ces divertissements souffrent malaisément la répétition ? Est-ce parce que l'atmosphère spéciale aux concours est déjà dissipée ? Ces jeunes gens et ces jeunes filles me paraissent moins agréables la seconde fois que la première, et le public leur fait, en ce jour solennel, moins de succès qu'il ne leur en fit naguère. La harpe succède au piano, la comédie à l'opéra comique et l'opéra à la comédie. La journée s'achève. M. Saint-Saëns vient tenir lui-même la partie principale dans son *Septuor* pour piano, cordes et trompettes, où les autres parties sont tenues par les premiers prix des divers instruments. On l'en remercie par une ovation retentissante. On sort. Dans la cour, les petits violoncellistes et les petites harpistes, les tragiques, les comiques, les grandes coquettes, les ingénues et leurs mères se retrouvent pour la dernière fois. Congratulations, embrassades, adieux. Tout le monde s'en va. C'est fini.

Et, revoyant par la pensée ces trois semaines presque entièrement vécues au Conservatoire, cette foule et cet éclat autour de quelques exercices d'élèves, je sens une fois de plus combien tout cela est artificiel, vain et faux, et combien il vaudrait mieux, pour la musique française, que l'enseignement du Conservatoire fût plus profond, plus méthodique, plus ordonné, mais moins bruyant, et moins empressé de s'exhiber en public ; qu'on y formât plus d'artistes et moins de premier prix ; qu'on y donnât les concours à huis clos, et peut-être qu'il n'y eût pas de concours. Mais ce sont des chimères. L'enseignement du Conservatoire ne sera pas réformé. L'an prochain il y aura des concours comme cette année ; il faudra bien que j'y revienne. Il y aura aussi une distribution des prix. Mais je n'y reviendrai pas.

PIERRE LALO.